Image not found or type unknown

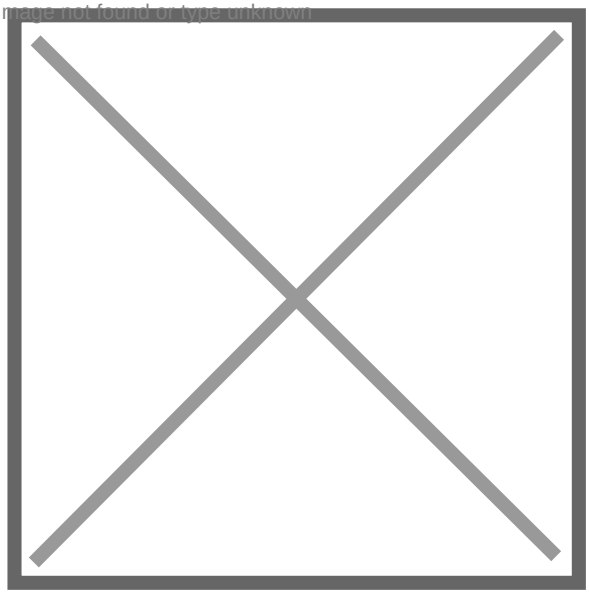

Prescription de dette avec la cpam

Par **romys**, le **21/11/2011** à **19:57**

Bonjour,

Je voudrais savoir combien d'années la CPAM peut reclamer une dette ?
La CPAM me reclame une dette qui date de 1997.

Merci de vos réponses qui me permetront de savoir quoi faire suite au courrier que je viens de recevoir.

Par **amajuris**, le **21/11/2011** à **20:13**

bjr,
cela semble surprenant que la cpam vous réclame le paiement d'un dette de 1997 ce qui fait quand même 14 ans.
la prescription à confirmer par d'autres visiteurs me semble être de 2 ans ou 3 ans.
à moins qu'il y ait eu une décision d'un tribunal ou cas de fraude.
mais 14 ans cela me semble prescrit.
cdt

Par **Tisuisse**, le **21/11/2011** à **22:54**

Bonjour romys,

Votre question n'et pas très claire.

S'agit-il d'une dette qui recouvre plusieurs années ou s'agit-il d'une dette unique qui est réclamée aprtès plusieurs années ?

Qui vous réclame ça ? la CPAM directement ? un huissier ? ou une société de recouvrement ?

Y a-t-il eu une condamnation, un jugement prononcé contre vous vous obligeant à payer cette dette et si oui, quand ?

Par **mimi493**, le **21/11/2011** à **22:57**

[citation]la prescription à confirmer par d'autres visiteurs me semble être de 2 ans ou 3 ans. [/citation] il me semble que c'est 5 ans, et si c'est issu d'une fraude, le délai de prescription part de la découverte de la fraude.

Par **ABOU ROBA**, le **29/05/2015** à **19:22**

BONJOUR marque de politesse
la cpam me demande de payer 235 euros daté de 2003 et j'eu un blocage du somme de 766.84 euros saisie sur mon compte du date 28/05/2015 que est que je dois faire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés